

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1892

28 juillet 2015

SOMMAIRE

ACRON Wien West A3 S.A.	90803	Furstenberg S.à r.l.	90789
Allo Tools S.A.	90804	Galerie Moderne, s.à.r.l.	90791
BPL Holdco S.à r.l.	90808	Gamon Holding S.A.	90801
Club des Jeunes de Niederdonven	90772	German Investment Holdco S.à r.l.	90791
EAVF S.à r.l.	90770	GlobalComm Sarl München KS35 SCS	90791
EAVF WGS SCS	90770	Global Finance Consult S.à r.l.	90801
EBM Europa S.A.	90771	Global Finance Consult S.à r.l.	90802
Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.	90785	Global Finance Consult S.à r.l.	90802
Elvolux S.à r.l.	90786	Global World Trade S.à r.l.	90802
Equifin SA	90771	Global World Trade S.à r.l.	90803
Eridanus Investments S.à r.l.	90790	Green Duchess, Co., S.à r.l.	90792
Etablissement Kerger S.A.	90771	Hansteen Germany (5) S.à r.l.	90803
Eurocargo S.A.	90772	H.D.T S.à r.l.	90803
Eurofins GSC LUX	90770	Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	90804
European Energy Systems S.A.	90772	Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	90804
European Logistics Feeder S.C.A.	90772	Hines Luxembourg S.à r.l.	90804
Eurox Europe S.A.	90775	HKA Luxembourg S.à r.l.	90805
Even RX Vier S.à R.L.	90775	Howe Street Vancouver (Luxembourg) Hold- ing S.à r.l.	90805
Even RX Zehn S.à r.l.	90784	HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	90805
Even RX Zwölf S.à r.l.	90784	Hudson S.A.	90806
Eves S.A.	90785	IH Luxholding S.à r.l.	90816
Family Office Services & Consultants S.à r.l.	90789	Imlay Investments S.A.	90801
Fashion Corporation S.A.	90790	Immo VSM S.A.	90806
Fatburen Invest S. à r.l.	90785	Infor Lux Bond Company	90806
Fatburen Invest S. à r.l.	90785	Inspirit Investments S.A.	90816
Fatburen Invest S. à r.l.	90786	International Lamps Holding Company S.A.	90808
Fennella Sàrl	90786	Invicta-Art S.à r.l.	90816
Ferlux S.à.r.l.	90775	Meridian Residential Lease S.à r.l.	90789
Fidelux S.A.	90790	Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.	90805
Fimmo S.à r.l.	90790	OXEA Holding 2 S.à r.l.	90771
Financial Administration Services (Luxem- bourg) S.A.	90791	Pegasus Luxembourg S.à r.l.	90784
Fluence S.A.	90770	Statum Investments S.à r.l.	90787
Fluorine Investment S.à r.l.	90787	VCP Properties S.A.	90802
Four Seasons Investments S.à r.l.	90787		
Frete Serge SC	90788		

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015081274/11.

(150092895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.842.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF S.à r.l.

Référence de publication: 2015081288/10.

(150093827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

EAVF WGS SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 68.517,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF WGS SCS

Référence de publication: 2015081289/10.

(150093825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fluence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.830.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 janvier 2015

1. L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, dont le mandat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015, pour 2 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2017:

- Cros Aliénor, née le 17 mai 1993 à F-75013 Paris, demeurant à B-1050 Ixelles, 74, rue Armand Campenhout, Boîte 2;

- Cros Marie-Christine, née le 3 août 1957 à F-Le Petit-Quevilly, demeurant à B-1050 Ixelles, 74, rue Armand Campenhout, Boîte 2;

Par conséquent, le nombre d'administrateur sera augmenté de 1 à 3 et de ce fait, Monsieur Cros Hervé Marcel Claude n'est plus administrateur unique.

Extrait du procès-verbal par voie circulaire des résolutions du conseil d'administration

1. Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Hervé Cros, né le 17 juin 1950 à F-Toulouse, demeurant à B-1050 Ixelles, 74, rue Armand Campenhout, Boîte 2, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

2. Le conseil d'administration décide de nommer en son sein Monsieur Hervé Cros à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015083956/23.

(150096469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

EBM Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081290/10.

(150093380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Equifin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081311/9.

(150093950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 12, Zone Artisanale et Commerciale Klengbusbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081317/9.

(150093611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.782.900,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

EXTRAIT

Le mandat de gérant A de la Société de M. Philippe, Henri, Pierre, Marie RAYNAUD DE FITTE a pris fin le 1^{er} juin 2015. L'associé de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant A M. Salim Saif Sulaiman Al Huthaili, né le 19 mars 1978 à Bahla, Sultanat d'Oman, demeurant House No 24, Street 49a, Albarsha 2, Dubai, Émirats arabes unis avec effet au 1^{er} juin 2015 pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

M. Mulham Basheer Adbullah Al-Jarf

M. Salim Saif Sulaiman Al Huthaili

M. Nazar Maqbool Al-Lawati

Gérants B:

M. François Bourgon

M. Michael Thomas

M. Michael Zini

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015082635/26.

(150094828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Eurocargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081319/9.

(150093566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081322/10.

(150093154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Feeder S.C.A.

Référence de publication: 2015081323/10.

(150093516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Club des Jeunes de Niederdonven, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 21, rue Puert.

R.C.S. Luxembourg F 10.412.

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

Aux termes des présents statuts, on entend par:

- «association»

l'association sans but lucratif Club des Jeunes Niederdonven

- «membre actif»

toute personne physique à laquelle cette qualité a été reconnue par le conseil d'administration, qui paie la cotisation annuelle prévue par l'article 10 des présents statuts

- «membre honoraire»

toute personne physique ou morale qui, par son don ou le paiement volontaire d'une cotisation annuelle, apporte son soutien financier à l'association

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège et Affiliation

Art. 1^{er} . Il est constitué une association sans but lucratif dénommée Club des Jeunes Niederdonven, ci-après désignée l'association. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif (ci-après: la loi du 21 avril 1928), telle qu'elle a été modifiée.

Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur et décisions qui peuvent être établis ultérieurement par le conseil d'administration et/ou l'assemblée générale.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Niederdonven.

Titre II. - Objet et Durée

Art. 3. L'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux, plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres et d'agir dans tous les domaines de la culture et du sport, de favoriser les rencontres des jeunes, ainsi que de contribuer à la vie culturelle du village.

D'une façon générale, l'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. L'association sans but lucratif est la continuation de l'association de fait Club des Jeunes Niederdonven.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Titre III. - Des membres de l'association

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à 5, compte non tenu des membres honoraires.

Tout membre doit être âgé de 14 ans au moins.

Art. 7. Toute personne physique peut devenir membre de l'association.

L'association distingue entre membres actifs et membres honoraires.

La qualité de membre actif s'acquiert par décision majoritaire du conseil d'administration.

Le conseil d'administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhésion est rejetée. Cette décision est sans recours et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier ou courrier électronique.

La qualité de membre honoraire s'acquiert par versement d'un don au profit de l'association et / ou par le paiement volontaire de la cotisation annuelle.

Titre IV. - Démission, Exclusion, Suspension

Art. 8. Tout membre actif est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit ou verbalement sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire le membre actif qui n'a pas encore payé la cotisation due dix mois après l'émission des cartes de membre actuelles.

Art. 9. Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'assemblée générale, les membres actifs qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence ou la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées pour les mêmes raisons que celles définies ci-avant ainsi que lorsqu'il agit contre les intérêts de l'association.

Titre V. - Cotisations

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé par l'assemblée générale.

Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. Leur paiement est obligatoire pour les membres actifs. Pour les membres honoraires, le paiement résulte d'un acte de libre volonté.

Titre VI. - Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par le doyen des vice-présidents. En cas d'empêchement de ce dernier elle est présidée par l'autre vice-président ou par le plus ancien membre du conseil d'administration.

Art. 12. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation de la gestion du conseil d'administration;
- l'approbation des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- les exclusions de membres;
- l'élection d'au moins deux réviseurs de caisse.

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts ainsi que de l'orientation de l'association.

Art. 13. Il doit être tenue au moins une assemblée générale chaque année, dans les 6 mois de la clôture de l'année sociale.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige, par décision du conseil d'administration. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième des membres actifs au moins.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre ou courrier électronique adressé à tous les membres actifs au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quelque soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dispositions contraires prévues par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 15. Tous les membres actifs révolus au jour de l'assemblée générale, ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre actif a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite qui est à remettre au président de l'assemblée générale avant l'ouverture de l'assemblée générale. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Art. 16. Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret ne soit proposé par le conseil d'administration ou demandé par un cinquième au moins des membres actifs présents. Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs ou des tiers intéressés par voie de simple lettre, courrier électronique ou par affichage au siège social.

Titre VII. - Conseil d'administration

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration, encore dénommé «le comité», composé de 5 membres au moins et de 9 membres au maximum, qui sont nommés parmi les membres actifs par l'assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Ils sont rééligibles. Il est également possible qu'il y a des membres apparentés dans le comité.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres au moins un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier.

En cas de vacance d'un siège d'administrateur, le conseil d'administration a le droit de coopter un nouveau membre qui devra être nommé définitivement par la prochaine assemblée générale. Toutefois, le mandat de ce dernier ne saura dépasser le mandat des autres membres du conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit se réunir à la demande de 2/3 de ses membres.

Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par le doyen des vice-présidents. En cas d'empêchement de ce dernier il est présidé par l'autre vice-président ou par le plus ancien membre du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple courrier ou moyen électronique.

Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association et notamment ceux résultant de la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi que des présents statuts.

Titre VIII. - Règlement des comptes

Art. 20. Le conseil d'administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Titre IX. - Contrôle des comptes

Art. 21. Deux réviseurs de caisse sont à élire par l'assemblée générale parmi les membres de l'association. Leur tâche revient à surveiller toutes les opérations de caisse. Ils feront annuellement un contrôle dont ils présenteront le rapport à l'assemblée générale. Les deux réviseurs de caisse doivent être majeurs à la date de l'assemblée générale et leur mandat n'est pas compatible avec celui d'administrateur en exercice. Le mandat de réviseur de caisse est renouvelable.

Titre X. - Modifications des statuts

Art. 22. Il sera procédé par l'assemblée générale aux modifications statutaires et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre XI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de l'association qui ne pourra être prononcée que sur la proposition de deux tiers des voix de l'assemblée générale, les avoirs de l'association resteront disponibles sur une durée de 5 ans. Après échéance de cette période, ces avoirs seront attribués à l'organisation de bienfaisance S.O.S Kannerduerf.

Titre XII. - Dispositions générales

Art. 24. L'exercice social de l'association s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le premier exercice social couvre la période du 14.03.2015 au 31 décembre 2015.

Art. 25. L'association constituée reprend la totalité de l'actif et du passif, tout compris et rien excepté, du Club des Jeunes Niederdonven qui lui est transférée en vertu d'une décision de l'assemblée générale en date du 13 mars 2015. En conséquence, l'association s'oblige à accepter comme membres tous les membres actuels du Club des Jeunes Niederdonven.

Art. 26. Les présents statuts abrogent toutes dispositions antérieures.

Référence de publication: 2015082173/133.

(150095085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Eurox Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.992.

—

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081325/9.

(150092776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Even RX Vier S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.340.

—

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015081332/15.

(150093531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Ferlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.296.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. SARL FERRE PARTICIPATION, une société à responsabilité limitée de droit français au capital social de dix mille euros (10.000 EUR), ayant son siège social au 6, rue Lanjuinais, 35000 Rennes (France) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 445 388 416,

ici représentée par Madame Aïcha CISSE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015,

2. FP2, une société à responsabilité limitée de droit français au capital social de dix mille euros (10.000 EUR), ayant son siège social au 6, rue Lanjuinais, 35000 Rennes (France) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 452 178 544,

ici représentée par Madame Aïcha CISSE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Lesdites procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la “Société”), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (les “Statuts”).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “Ferlux S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l’assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l’intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d’ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l’étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu’à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n’ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L’objet de la Société est l’acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d’acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d’instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d’octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les “Sociétés Apparentées”). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l’ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d’orienter la gestion et les politiques de l’autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d’exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d’offre publique, notamment, par l’émission de titres, d’obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l’utilisation d’instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l’une de ces méthodes, pour l’exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l’une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d’intérêt et autres risques.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l’accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l’accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les “Parts Sociales”). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les “Associés” et individuellement comme l’“Associé”.

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d’émission sur lequel toute prime d’émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d’un tel compte de prime d’émission est à la libre disposition de

l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Title III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors individuellement désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, un inventaire contenant l'indication des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les revenus de la Société, après déduction des frais généraux, des charges, des amortissements, des provisions et des taxes constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve si, à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital comme suit:

1. SARL FERRE PARTICIPATION, prédésignée, a souscrit à:	
six mille deux cent cinquante Parts Sociales	6.250 Parts Sociales
2. FP2, prédésignée, a souscrit à:	
six mille deux cent cinquante Parts Sociales	<u>6.250 Parts Sociales</u>
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales	(12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille euros (1.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après l'établissement des Statuts, les Associés pré qualifiés ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était valablement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - 2.1 Monsieur Paul-François CIERNIAK, né le 15 août 1963 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et
 - 2.2 Monsieur Christophe DUPLAY, né le 1^{er} juillet 1954 à Cornimont (France), avec adresse professionnelle au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May,

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. SARL FERRE PARTICIPATION, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of France with a corporate capital of ten thousand Euro (EUR 10,000), having its registered

office at 6, rue Lanjuinais, 35000 Rennes (France) and registered with the Trade and Companies Register of Rennes (Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes) under number 445 388 416,

here represented by Mrs Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 May 2015.

2. FP2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of France with a corporate capital of ten thousand Euro (EUR 10,000), having its registered office at 6, rue Lanjuinais, 35000 Rennes (France) and registered with the Trade and Companies Register of Rennes (Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes) under number 452 178 544,

here represented by Mrs Aïcha CISSE, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 4 May 2015.

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the above appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Ferlux S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such financial assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management and policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or of the Connected Companies, or of any director, manager or other agent of the Company or of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the individual signature of one member of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar mean of communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such a communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager are documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established pursuant to the Law or to the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

1. SARL FERRE PARTICIPATION, prenamed, has subscribed to:

six thousand two hundred and fifty Shares 6,250 Shares

2. FP2, prenamed, has subscribed to:

six thousand two hundred and fifty Shares 6,250 Shares

TOTAL: twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named Shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Paul-François CIERNIAK, born on 15 August 1963 in Thionville (France), with professional address at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; and

2.2 Mr. Christophe DUPLAY, born on 1st July 1954 in Cornimont (France), with professional address at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Cisse, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083186/462.

(150095655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Even RX Zehn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 163.313.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015081333/15.

(150093528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Even RX Zwölf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 176.348.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015081334/15.

(150093526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pegasus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.306.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 12 mai 2015, les décisions suivantes:

1. Nomination de M. Yaser Moustafa né le 11 juillet 1975 à Illinois, Etats-Unis d'Amerique, demeurant professionnellement au DIFC, bâtiment Precinct 3, Office 404, P.O. Box 506506, UEA, Dubai en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

2. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est compose de ce personnes:

- M. Faisal Al-Hamad, gérant de catégorie A;

- M. Rashid Siddiqi, gérant de catégorie A;

- M. Yaser Moustafa, gérant de catégorie A;
- M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B;
- M. Paul Gerald Brogan, gérant de catégorie B; et
- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015081715/24.

(150092769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081335/9.

(150094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081340/10.

(150093406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081341/10.

(150093407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant de classe B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant de classe B

Référence de publication: 2015082263/25.

(150094519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081342/10.

(150093488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Veillez prendre note des changements suivants:

1. L'associé Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P. a désormais pour adresse professionnelle South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes.

2. L'associé TRGGPII Co-Invest, L.P. a désormais pour adresse professionnelle c/o 94 Solaris Avenue, KY1-1108 Camana Bay, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

3. L'associé TRG Growth Partnership II, L.P. a désormais pour adresse professionnelle c/o 94 Solaris Avenue, KY1-1108 Camana Bay, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015081343/19.

(150092751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Elvolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6739 Grevenmacher, 6, Kahlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 159.043.

Assemblée générale extraordinaire du 01/06/2015

L'an deux mille quinze, le premier juin

A Grevenmacher, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Elvedin Dzinic, Électricien, né le 23 mars 1979 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), ayant son domicile au 31, Rue de Luxembourg L-6751 Grevenmacher, associé unique de la Société et détenteur de 125 parts sociales sur un total de 125 parts sociales prend la résolution suivante:

I. le siège social de la Société sera transféré de son adresse au 6, Kahlenberg, L-6739 Grevenmacher à l'adresse L-6750 Grevenmacher, 31, rue de Luxembourg avec effet au 01/06/2015.

II. Le gérant unique de la société, M Elvedin Dzinic, préqualifié, transfère son domicile de l'adresse 6, Rue Kahlenberg, L-6739 Grevenmacher à l'adresse L-6750 Grevenmacher, 31, rue de Luxembourg.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Elvedin Dzinic.

Référence de publication: 2015082281/25.

(150094529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Fluorine Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.944.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2015 que BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 29 mai 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 29 mai 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015081349/20.

(150092860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Four Seasons Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 179.331.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de Gérant de classe B de votre société Four Seasons Investments S.à r.l., numéro RCS B179331, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Avril 2015.

Ali Murat SAHIN.

Référence de publication: 2015081352/10.

(150093853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 12 mai 2015, les décisions suivantes:

1. Nomination de M. Yaser Moustafa né le 11 juillet 1975 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au DIFC, bâtiment Precinct 3, Office 404, P.O. Box 506506, UEA, Dubai en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

2. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- M. Faisal Al-Hamad, gérant de catégorie A;
- M. Rashid Siddiqi, gérant de catégorie A;

- M. Yaser Moustafa, gérant de catégorie A;
- M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B;
- M. Paul Gerald Brogan, gérant de catégorie B; et
- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015081839/24.

(150092747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Frete Serge SC, Société Civile.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.655.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le 1 Juin

1. Monsieur Serge FRETE, né le 03 Octobre 1969 à Saint Quentin (France), demeurant au 4 Rue Saint Rémi, F-51500 SILLERY

2. Madame Hélène PHAM, née le 19 Avril 1984 à Aubervilliers (France), demeurant au 4 Rue Saint Rémi, F-51500 SILLERY Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 1 Juin 2015..

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «Frete Serge SC» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 6. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur Serge FRETE, et 1 part à Madame Hélène PHAM, les comparants ci-dessus mentionnés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Serge FRETE, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

Monsieur Serge FRETE / Madame Hélène PHAM.

Référence de publication: 2015081353/64.

(150093064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Furstenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.636.

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 26 mai 2015 que:

- La société Tomson PTE Ltd, représentée par Monsieur Jean-Michel Paul et
- Monsieur Jean-Michel Y.O. Vanlippevelde

démissionnent de leur mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081354/13.

(150093107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

FOSC S.à.r.l., Family Office Services & Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 156.562.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081356/10.

(150093163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Meridian Residential Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.127.

Rectificatif du dépôt numéro L150086426

L'erreur matérielle s'est glissée lors de la publication du dernier changement de gérant. En effet, Madame Jueane Thiessen est nommée en tant que Gérante A.

Suite à une erreur matérielle le nom d'un des gérants B a été publié avec une erreur. En effet, il convient de lire Mark Higgins et non pas Mark Higgins comme gérant B.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Monsieur Godfrey Abel - gérant A;
- Monsieur Jaap Meijer - gérant A;
- Madame Jueane Thiessen - gérante A;
- Monsieur Jorrit Crompvoets - gérant B;
- Monsieur Jan Willem Overheul - gérant B;
- Monsieur Mark Higgins - gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081597/21.

(150092745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fashion Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 162.552.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081357/10.

(150093685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELUX S.A.

Référence de publication: 2015081359/10.

(150093371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8271 Mamer, 22, rue Jean-Pierre Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 166.679.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081362/9.

(150094050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.010,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant B.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eridanus Investments S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2015082289/25.
(150094518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 50.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.
Pour compte de Financial Administration Services (Luxembourg) S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015081364/12.
(150093603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Galerie Moderne, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 4, Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 4.455.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015081386/9.

(150093953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

GlobalComm Sarl München KS35 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 165.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015081391/10.
(150093885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

German Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.907.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 02 Jun 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Clover Holdings Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.885, 75 parts sociales;

(2) Shine Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.932, 425 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Clover Holdings Pledgeco S.à r.l. 75 parts sociales
 2. Shine Investment Holdco S.à r.l. 425 parts sociales
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Jun 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015083994/23.

(150096864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Green Duchess, Co., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.197.

—
 STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Green Duchess Co. Inc., a corporation governed by the laws of Ontario (Canada), having its registered office at 354 Davis Road, Oakville, Ontario, Canada L6J 2X1, registered with the Corporate Register of Ontario under the number 002458624,

here represented by Annick Braquet, whose professional address is L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Green Duchess, Co., S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance

of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United states dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A

manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Green Duchess Co. Inc., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Attila Sénig, born on August 23, 1980, in Hungary, residing at 8 Boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period;
2. Marie-Catherine Brunner, born on September 23, 1977, in Saarbrücken, Germany, residing at 19, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period; and
3. Luisa Read, born on May 22, 1970 in York, Ontario, Canada, having her professional address at 354 Davis Road, Oakville, Ontario, Canada L6J 2X1 is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.
4. The registered office of the Company is located at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mai.

Par devant le soussigné Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Green Duchess Co. Inc., une société régie par les lois de l'Ontario (Canada), dont le siège social est établi au 354 Davis Road, Oakville, Ontario, Canada L6J 2X1, immatriculée auprès du registre de sociétés de l'Ontario (the Corporate Register of Ontario) sous le numéro 002458624,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Green Duchess, Co., S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillées ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Green Duchess Co. Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-),

Le montant de vingt mille dollars américains est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Attila Sénig, né le 23 août 1980 en Hongrie, dont l'adresse est située au 8 Boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

2. Marie-Catherine Brunner, née le 23 septembre 1977 à Saarbrücken, Allemagne, dont l'adresse est située 19, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée; et

3. Luisa Read, née le 22 mai 1970 à York, Ontario, Canada, dont l'adresse professionnelle est située au 354 Davis Road, Oakville, Ontario, Canada, L6J 2X1, est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

4. Le siège social de la Société est établi au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16012. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081392/499.

(150092856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Gamon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081395/9.

(150093404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081405/9.

(150092938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Imlay Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.405.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 29 mai 2015.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Alfio Riciputo, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur et Président;

M. Gregory Centurione, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur;

Mme Annick Mayon, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur.

L'assemblée décide de élire comme Commissaire pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 la société VP Services S.à r.l., avec le siège social et au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.982.

Par ailleurs, il résulte que le siège social est transféré au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 29 mai 2015.

Pour extrait conforme
Imlay Investments S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015084055/23.

(150096289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081406/9.

(150092939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081407/9.

(150092940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Global World Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.258.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081409/10.

(150092995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

VCP Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 18 mai 2015 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, né le 25 juillet 1968 à Lucerne (Suisse), ayant son adresse privée au 8, Matthofstrand, 6000 Lucerne (Suisse), en tant que Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric GARDEUR, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Sabrina Colantonio, née le 13 mars 1982 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42230, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Luxembourg, le 3 juin 2015.
Pour VCP Properties S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015082855/26.

(150094233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Global World Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
 R.C.S. Luxembourg B 169.258.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081410/10.

(150092997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

H.D.T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.
 R.C.S. Luxembourg B 185.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081421/9.

(150092807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Hansteen Germany (5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 168.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany (5) S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015081427/11.

(150094037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
 R.C.S. Luxembourg B 171.484.

EXTRAIT

Monsieur Cristian Canis, demeurant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 2 juin 2015.

et

Monsieur Roland Meier, demeurant au Splügenstrasse 14, CH-8002 Zurich, Suisse, a démissionné en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 2 juin 2015.

et

Monsieur Ertan Isen, demeurant au Grafenberger Allee 295, D-40237 Düsseldorf, Allemagne, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 2 juin 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

et

Monsieur Kai Brunko, demeurant au Splügenstrasse 14, CH-8002 Zürich, Suisse, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 2 juin 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *ACRON Wien West A3 S.A.*
Un mandataire

Référence de publication: 2015082087/24.

(150094372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015081431/10.

(150093014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015081432/10.

(150093015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Hines Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015081434/10.

(150093176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Allo Tools S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 27 mai 2015:

- Nomination des administrateurs:

* Nomination de Monsieur Sébastien Sobczyk, demeurant professionnellement au 38, ZAE Le Triangle Vert, L-5691 Mondorf-les-Bains, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

* Nomination Monsieur Jean-François SOBCZYK, demeurant professionnellement au 38, ZAE Le Triangle Vert, L-5691 Mondorf-les-Bains jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

* Nomination de Monsieur Jean-Yves HERGOTT, demeurant professionnellement au 35, rue J.-F. Kennedy, L-7327 Steinsel, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

- Nomination d'un administrateur délégué:

* Nomination de Monsieur Sébastien Sobczyk, demeurant professionnellement au 38, ZAE Le Triangle Vert, L-5691 Mondorf-les-Bains, comme administrateur délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

- Nomination du commissaire aux comptes:

* Nomination de M. Jorge Guedes, demeurant professionnellement au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015082101/24.

(150094713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.730,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015081436/10.

(150093482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 170.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081440/10.

(150092999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 52.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081448/10.

(150093944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 149.702.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 1^{er} juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Douwe Terpstra, Tobias Stemmler et Andrew O'Shea, de leurs fonctions de gérants B de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 pour une durée indéterminée:

- Livio Gambardella dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Benjamin Chouraki dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
- Stéphanie Meyer dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En conséquence de ces démissions et nominations, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Michael Maroof, gérant A;
- Michael Gillin, gérant A;
- Livio Gambardella, gérant B;

- Benjamin Chouraki, gérant B; et

- Stéphanie Meyer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015082525/24.

(150094172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Hudson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 36.745.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081451/9.

(150093368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Immo VSM S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 188.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081453/9.

(150093199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 479.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Infor Software Parent LLC, a company (limited liability corporation) governed by the laws of the United States of America, registered with the State of Delaware Division of Corporations under number 46-5210957, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Infor Lux Bond Company, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113718, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, on 16 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 745 on 12 April 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, dated 24 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 91 on 13 January 2010.

The appearing party, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the starting and ending dates of the financial year of the Company as to provide for a start on 1 May and an end on 30 April of each year with immediate effect;
2. Subsequent amendment to articles 20 and 21 of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on 1 May of each year and shall end on 30 April of the following year with immediate effect. Therefore, the current financial year of the Company, which began on 1 June 2014 shall end on 30 April 2015 and a new financial year shall begin on 1 May 2015 and will end on 30 April 2016.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of association of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

“ **Art. 20.** The Company’s year commences on the first of May each year and ends on the thirtieth of April of the following year.”

“ **Art. 21.** Each year on the thirtieth of April, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100,-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Infor Software Parent LLC, une société (limited liability corporation), régie par les lois des États-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 46-5210957, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Infor Lux Bond Company, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113718, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux en date du 16 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 745 le 12 avril 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 le 13 janvier 2010.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} mai et s'achève le 30 avril de chaque année avec effet immédiat;
2. Modification subséquente des articles 20 et 21 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, agissant en sa capacité susvisée, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante avec effet immédiat. Par conséquent, l'exercice social en

cours de la Société, qui a commencé le 1^{er} juin 2014 se terminera le 30 avril 2015 et un nouvel exercice social commencera le 1^{er} mai 2015 et s'achèvera le 30 avril 2016.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais respectivement la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

« **Art. 21.** Chaque année au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8728. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081455/109.

(150093143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081459/10.

(150093422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

BPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.288.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III BPL Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg, and having a share capital of EUR 12,500.-;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BPL Holdco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in LuxembourgCity, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III BPL Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jabir CHAKIB, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III BPL Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BPL Holdco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition Générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III BPL Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - Monsieur Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Monsieur Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation GAC/2015/4594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015083055/404.

(150095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 47.654.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081479/10.

(150093157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

IH Luxholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.287.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mai 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme. Urszula PRZYBYSLAWSKA a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

3. M. Nicolas GASZTONYI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

4. Mme Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1^{er} décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante de catégorie A, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IH LUXHOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015081463/19.

(150093133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Inspirit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.424.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081472/10.

(150093104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.
